

Braccio, Nadia

De: Municipalité Notre-Dame-de-Ham [info@notre-dame-de-ham.ca]
Envoyé: 5 juin 2014 09:30
À: Greffe
Pièces jointes: CCE00000.jpg

pour le dossier tarifaire R3854-2013.

merci de votre attention

christiane leblanc

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 2 juin 2014

Copie de Résolution

Municipalité de

Notre-Dame-de-Ham

ordinaire

A la session du Conseil de la

Notre-Dame-de-Ham

Municipalité de

2 juin 2014

et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Mme France McSween

et les conseillers suivants: Johanne Allard, Lise Nolette, Guy Hudon
Nancy DeLisle, Jean-Luc Lavigne

04-06-14 Appui à la motion adoptée à l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur de nouvelle génération sans frais supplémentaires

CONSIDÉRANT que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2012, le remplacement des compteurs appartenant à Hydro-Québec par des compteurs de nouvelle génération et qu'elle a approuvé les frais, modalités et conditions d'une «option de retrait» pour les clients qui refusent l'installation de ce type de compteur ;

CONSIDÉRANT la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec du 29 mai 2013 qui «demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents» ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham appui la motion adoptée à l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs «intelligents» et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire parvenir copie de cette résolution au greffier de la Régie de l'énergie.